

La Mutuelle Saint-Christophe, grâce à l'Association Saint-Christophe, vous fait bénéficier de son expertise en matière de prévention. **L'auto-diagnostic est une démarche destinée à vous permettre d'évaluer votre exposition au risque.**

L'objectif n'est pas d'établir un bilan complet de vos locaux mais de vous inviter à vous poser quelques questions autour de 10 thèmes essentiels. **La Mutuelle-Saint Christophe vous accompagnera pour analyser vos réponses et améliorer ensemble les points détectés.**

Nom et adresse du lieu : *exemple / église Saint-Martin 33810 Lavey-Race*

Rédacteur de la fiche : *exemple / Mme Étienne Solange*

Date de la fiche :/...../.....

1 GESTION DES MOYENS D'ÉVACUATION DES PERSONNES

- En cas de départ de feu les consignes sont affichées visiblement.
- Les allées et couloirs de circulation sont encombrés.
- Les issues de secours sont signalées et dégagées.
- Tous les BAES (Bloc Autonome d'Éclairage de Sécurité) sont en parfait état de fonctionnement.

<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	SANS OBJET
<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	SANS OBJET
<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	SANS OBJET
<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	SANS OBJET

2 MOYENS DE LUTTE CONTRE INCENDIE

- Les extincteurs sont vérifiés annuellement.
- Les extincteurs sont signalés et accessibles.
- Le personnel et les bénévoles sont formés au maniement des extincteurs.

<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	SANS OBJET
<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	SANS OBJET
<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	SANS OBJET

3 RISQUES ÉLECTRIQUES

- L'installation électrique est vérifiée périodiquement par un installateur ou un organisme de contrôle agréé.
- Les travaux rendus nécessaires suite à la vérification de l'installation électrique sont effectués par des professionnels uniquement.
- Les appareils électriques non inutilisés sont débranchés.
- Les fiches multiprises et les enrouleurs sont supprimés.

<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	SANS OBJET
<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	SANS OBJET
<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	SANS OBJET
<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	SANS OBJET

4 PERMIS DE FEU

- Le Permis de feu est connu et appliqué pour tous les travaux par points chauds effectués par une entreprise dans les locaux (soudure, meulage, brasage...).

<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	SANS OBJET
--------------------------	-----	--------------------------	-----	--------------------------	------------

5 CHAUFFAGE

- La chaudière est vérifiée annuellement par un professionnel avec contrat de maintenance.
- Les conduits d'évacuations des fumées sont ramonés annuellement.
- Les chauffages d'appoint sont arrêtés en l'absence de personnes dans la pièce.
- Si les chauffages d'appoint doivent être utilisés momentanément, la pièce est correctement ventilée.

<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	SANS OBJET
<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	SANS OBJET
<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	SANS OBJET
<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	SANS OBJET

6 ECLAIRAGE ET BOUGIES

- Tous les cierges et bougies, sont éloignés des matières combustibles tels que tissus, papiers, cartons.
- Tous les cierges et bougies sont installés de façon suffisamment stable pour éviter leur chute.
- Tous les cierges et bougies, sont disposés de manière que, même en cas de chute, ils ne puissent pas être la cause d'un incendie.

7 STOCKAGE ET ARCHIVES

- Les cartons, papiers et archives sont stockés à plus d'un mètre d'un éclairage, d'un chauffage ou d'une source de chaleur.
- Le local n'est pas encombré et la circulation dégagée.

8 INTRUSION

- Toutes les portes sont munies de serrures.
- Le nombre de clés et les personnes les détenant sont identifiés.
- Les fenêtres en rez-de-chaussée sont munies de volets ou barreaux.
- Tous les accès menant aux pièces non autorisées au public (ex : sacristie, réserve, local technique, clocher...) sont maintenus fermés à clef.
- Si présence d'une alarme intrusion, celle-ci est vérifiée annuellement par un professionnel.
- Tous les tableaux, statues et objets sont suffisamment fixés et/ou hors de portée afin d'éviter le risque de décrochement, descellement ou arrachement.
- Une ronde régulière est effectuée permettant de vérifier que tous les moyens préconisés sont bien mis en œuvre.

9 DÉGÂTS DES EAUX

- Pendant les périodes d'hiver, pour éviter le risque de gel des canalisations, l'alimentation en eau est coupée et les canalisations purgées pour toutes les absences supérieures à 3 jours.
- Les marchandises et les archives sont entreposées à plus de 10 cm du sol pour limiter tout dommage en cas de dégâts des eaux.
- La personne en charge du lieu connaît parfaitement l'endroit où se situe la coupure générale afin de pouvoir intervenir en cas de nécessité.
- L'entretien des toitures, gouttières et chenaux est régulièrement effectué afin d'éviter les débordements en cas de fortes pluies.

10 BÂTIMENT INOCCUPÉ (bâtiment qui n'est plus utilisé)

Il s'agit d'un bâtiment vide d'occupant, non gardé par une personne autorisée par l'assuré et présente sur les lieux.

- Le gestionnaire et/ou l'assureur est averti que bâtiment est inoccupé.
- Le terrain d'accès aux bâtiments est entièrement clôturé et les portails et portillons fermés à clef ou au moyen de chaînes et cadenas.
- Toutes les portes d'accès sont fermées à clef, les fenêtres et autres parties vitrées (y compris celles des portes) situées au rez-de-chaussée sont munies de volets pleins fermés ou de barreaux.
- Eau, électricité et gaz sont coupés.

OUI NON SANS OBJET
 OUI NON SANS OBJET
 OUI NON SANS OBJET

OUI NON SANS OBJET

OUI NON SANS OBJET

OUI NON SANS OBJET

OUI NON SANS OBJET

OUI NON SANS OBJET

OUI NON SANS OBJET

OUI NON SANS OBJET

OUI NON SANS OBJET

OUI NON SANS OBJET

OUI NON SANS OBJET

OUI NON SANS OBJET

OUI NON SANS OBJET

OUI NON SANS OBJET

OUI NON SANS OBJET

OUI NON SANS OBJET

OUI NON SANS OBJET

OUI NON SANS OBJET

Commentaires :
.....
.....
.....
.....

IMPORTANT ! L'ensemble des fiches auto-diagnostic de tous les bâtiments est à conserver dans un dossier au sein de la paroisse.